



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E.CN 6/192
24 mars 1952

ANGLAIS
Original: RUSSE et FRANCAIS

Distr. double

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Sixième session

Point 3 de l'ordre du jour

DROITS POLITIQUES DE LA FEMME

Résolution adoptée par la Commission de la condition de la femme

le 24 mars 1952

La Commission de la condition de la femme

Invite le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à préparer pour la prochaine session de la Commission un rapport contenant les renseignements principaux reçus des gouvernements relatifs à la participation des femmes à la vie politique et publique du pays (nombre de femmes appartenant aux organes élus de l'Etat, aux organes de l'administration locale, etc.)